



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9^e séance du mercredi 3 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2024 ;
 - vu le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2024 ;
 - vu les observations formulées par ladite Commission ;
 - vu les réponses de la Municipalité à ces observations,
- décide*
1. d'approuver la gestion de la Municipalité de 2024 ;
 2. d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion ;
 3. d'accepter les réponses aux observations : 1 à 25.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi trois décembre deux mille vingt-cinq.

Le président

La secrétaire adjointe

